Locmiquélic

Avril 2019

Lettre d'information municipale n°21

Lizher keleier-ker n°21

Edito du Maire

On a 100 ans et on le revendique …

Cent ans c'est le bel âge ! Notre commune est fière d'afficher ses années.

Depuis quelques semaines vous avez pu découvrir aux entrées de villes maritimes ou routières des *kakémonos* flottant fièrement au vent telles des bannières sur lesquelles un artiste Minahouët a su rendre à l'aigrette blanche de nos marais toute la délicatesse et beauté qui la caractérisent.

Sur le front de la mairie vous avez également pu voir les 100 ans s'afficher grâce au savoir-faire et la qualité de nos agents des services techniques. C'est ce support que vous pourrez aussi retrouver sur des ronds-points de la commune mis en valeur pour l'occasion.

Le centenaire, c'est tout au long de l'année que vous aurez l'occasion de le fêter. Grâce à une vie associative riche et animée de la volonté de faire vivre notre territoire, de nombreuses actions ponctueront les mois à venir. Que ce soit dans le domaine de la culture, du jeu, du sport ou de la nature : toutes les occasions seront bonnes pour se retrouver et partager des moments de convivialité.

En ce début de mois nous fêterons un autre anniversaire, celui des 10 ans de Blues en Rade. Locmiquélic ouvrira les portes au Blues le samedi 6 avril et nous vous espérons nombreux à l'Artimon pour partager ces racines musicales fortes dont sont issus tant de rythmes et sur lesquelles ont évoluées tant de générations.

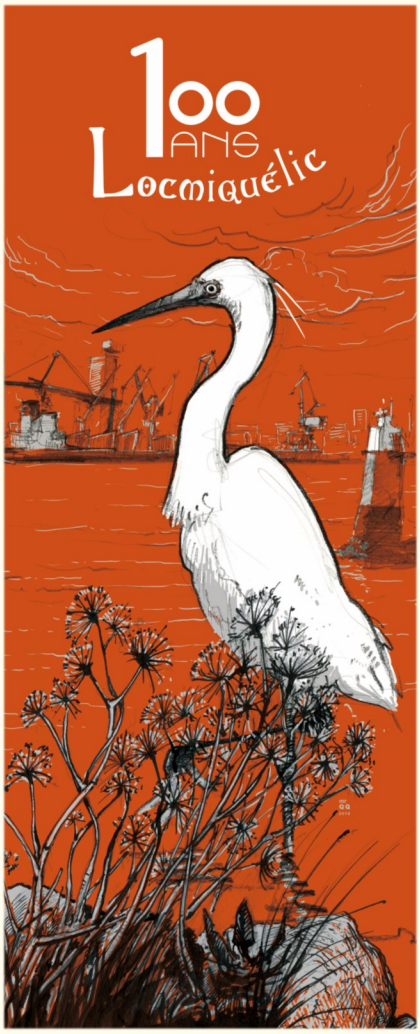

Avis de Temps fort sera bien sûr au rendez-vous le 30 mai. Ce festival réputé des Arts de la rue fait toujours autant rêver et rire enfants comme adultes.

Enfin, j'aimerais, parce que nous sommes en début de printemps et que c'est presque devenu un rituel pour moi, dire quelques mots sur notre Parc de Pen Mané.

Cette année, nous nous retrouverons le 22 juin sur le site pour une journée festive.

De nombreuses surprises rythmeront la journée et la municipalité espère pouvoir partager ce moment convivial avec grand nombre d'entre vous.

Cette journée Grandeur Nature sera suivie de la traditionnelle fête de la musique qui se déroulera dans la Grande rue à partir de 19h00.

Et voilà, la grisaille de l'hiver disparaît peu à peu et notre soleil éclairera rapidement nos jardins. Alors, même si je me répète en le disant, le printemps c'est l'occasion de réinvestir balcons, terrasses et jardins : plantations et fleurissements participent à la valorisation de votre cadre de vie et donne une belle image de notre commune : sans pesticide cela va de soi…

Nathalie LE MAGUERESSE,

Maire de Locmiquélic

Nos médiathèques s'associent pour vous offrir un meilleur service !

Les villes de Locmiquélic, Port-Louis et Riantec disposent chacune de la compétence *lecture publique* et gèrent dans ce cadre leur propre médiathèque. L'évolution des usages culturels des habitants, une logique de mutualisation de moyens et d'harmonisation des services, ont poussé les 3 communes à engager un projet de mise en réseau de leurs médiathèques sans transfert de compétence, dans le respect de leur identité et de leurs compétences propres. Elus et agents des médiathèques travaillent depuis 3 ans à cette réalisation qui sera officiellement mise en place début 2020. Le projet a été accompagné depuis sa genèse par la Médiathèque départementale du Morbihan. Il bénéficie du soutien du Département, de la DRAC et des Fonds Leader.

Pourquoi créer un réseau de médiathèques ?

- **1 carte unique** donnant accès aux 3 médiathèques aux mêmes tarifs et conditions,
- **1 choix plus large** de documents et de nouveaux services,
- **1 portail internet** sur lequel vous pourrez consulter nos catalogues, faire des réservations, partager vos lectures « coups de cœur » et découvrir toutes nos animations,
- **1 système de navette** entre vos 3 médiathèques pour que les documents circulent eux aussi : vous pourrez réserver, emprunter et ramener les documents dans la médiathèque de votre choix !

Nos 3 médiathèques en quelques chiffres :

Environ **2000** lecteurs inscrits, **42 861** documents (livres, revues, journaux, cd, dvd), **67 462** prêts par an.

Rappel règlementaire : Travaux soumis aux autorisations d'urbanisme

Vous prévoyez des modifications de l'état initial de votre habitation ? Vous prévoyez d'entreprendre des travaux de construction, de rénovation, d'agrandissement ? ou toute autre modification ?

Vous devez obligatoirement effectuer auprès du service urbanisme de la commune l'une des démarches suivantes :

- ***Une déclaration préalable de travaux pour :***

- tout aménagement ayant une **surface comprise entre 5 m² et 20 m² (hors zone urbaine) et n'excédant pas 40 m² en zone urbaine :** abri de jardin, garage, piscine, terrasse surélevée, carport, préau, abri à bois, changement de destination de locaux existants …

- une modification de façade (ravalement – y compris identique à l'existant, pose d'une isolation thermique par l'extérieur, reprise de l'enduit d'une habitation, percement d'ouvertures…),

- l'édification ou réfection d'une clôture, la pose d'une lisse, d'un portail ou d'un portillon, la réfection d'une toiture, la création, le remplacement ou la suppression de fenêtres de toit, le remplacement d'une porte extérieure, de fenêtres, de volets, la pose ou la suppression de conduit de poêle ou de cheminée, la pose de panneaux solaires ou photovoltaïques, …

- ***Un* permis de construire pour :**

- des travaux importants comme la construction d'une maison individuelle, une extension ou toute autre construction créatrice de surface **supérieure à 20 m² hors zone urbaine ou supérieure à 40 m² en zone urbaine (zone U du PLU)**

- un changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements, un commerce en habitation), la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux…

En cas de doute ou pour tout renseignement complémentaire, le secrétariat du service urbanisme de la mairie se tient à votre disposition pour vous aider à constituer le dossier de demande d'autorisation correspondant aux travaux que vous souhaitez entreprendre : **02 97 33 98 26** ou **urbanisme@mairie-locmiquelic.fr**

Des notices techniques destinées à vous permettre de constituer votre demande d'autorisation sont téléchargeables sur le site de Lorient Agglomération à l'adresse suivante : **http://www.lorient-agglo.fr/Les-demarches-d-urbanisme.5322.0.html**

Vous avez des projets relatifs à vos biens immobiliers ?

L'espace Info Habitat créé par Lorient Agglomération et situé quai du Péristyle à Lorient peut vous venir en aide dans leurs conceptions. Ainsi, des conseillers pourront vous apporter une expertise technique, financière, juridique et administrative.
Contact : 0 800 100 601 (numéro vert) ou **www.lorient-agglo.fr**

Le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement *(CAUE)* basé à Vannes fournit gracieusement aux personnes qui désirent construire ou réhabiliter un bâtiment, un conseil architectural au stade de l'idée de projet pour appréhender celui-ci dans une approche globale sur un plan fonctionnel, économique et environnemental. **Contacts : 02 97 54 17 35** ou **www.caue56.fr**

Téléchargement des formulaires de demande d'autorisation sur : **http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319**

La parole aux élus majoritaires

Si le budget est un acte de bonne gestion parce qu'il consiste à prévoir des dépenses et des recettes, c'est avant tout un acte politique fort. C'est l'outil qui permet aux élus de hiérarchiser leurs priorités politiques et de les traduire en moyens d'action.

Le Débat d'orientations budgétaires pour 2019, présenté lors de la séance du conseil municipal du 28 février, fait état des évolutions des dépenses et des recettes, des grands équilibres du futur budget et des relations financières entre notre commune, Lorient Agglomération et les communes de la rive gauche.

La section investissement s'équilibre à 2 958 K€.

La commune consacrera une enveloppe importante aux dépenses d'équipement (1 660 K€) : construction du restaurant scolaire, aménagement de la cour, raccordement de l'école Georgeault au réseau de chaleur et pour ce site acquisition d'ordinateurs et de matériel de nettoyage ; rénovation de l'éclairage public, construction d'une salle multi-activités, aménagement sécurisé de voirie au carrefour RD 781 / rue D. Le Garff, signalétique du parc de Pen Mané, acquisition d'un système intégré de gestion et d'un portail web commun aux 3 médiathèques.

Les recettes d'équipement comprennent notamment les subventions d'investissement, le FCTVA, les cessions foncières, les emprunts, le virement de la section de fonctionnement et l'excédent d'investissement reporté.

Divers ratios d'analyse financière permettent de mesurer le poids de la dette :

- La capacité de désendettement mesure le rapport entre l'épargne et la dette. Il est de 6 ans pour un seuil de vigilance à 10 ans

- La Dette/Population est de 628 € par habitant (*) pour une moyenne de la strate autour de 800 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 668 K€.

- Les dépenses de fonctionnement comprennent les charges de personnel (54% déduction faite des remboursements maladie), les services à la population, l'entretien du patrimoine bâti et des espaces publics (27%), les autres charges de gestion courante (11% dont participation au financement des écoles privées, subvention au CCAS, à l'EREF...), les charges financières (2,5%).

- Les recettes de fonctionnement comprennent les impôts et taxes (55%), les dotations et participations (28%), les produits des services publics (8,5%), les atténuations de charge et autres produits de gestion courante (3%).

L'ambition de l'équipe majoritaire est de maintenir une gestion saine et maîtrisée des finances de la commune, dans un contexte national de réformes budgétaires. Si l'exercice est chaque année plus délicat, au regard des contraintes que nous impose l'État, nous pouvons être satisfaits du travail que nous accomplissons collectivement au service de tous les locmiquelicains.

Les objectifs affichés pour le budget 2019 sont rigoureusement financés et conformes aux dix engagements de notre mandat, Quant au niveau élevé de dépenses d'équipement, pour une ville de notre taille, il est souligné en des termes élogieux par de nombreuses collectivités voisines !

(*) population DGF 2018 : 4 369 habitants

Les 10 ans du Festival Blues en Rade

Né à Lomiquelic en 2009, le Festival **Blues en Rade** continue sa route en explorant cette année encore les « courants » du blues. 2019, c'est une édition qui mêle artistes internationaux et musiciens français, musiques électriques et prestations acoustiques. Une édition entre fraîcheur et traditions, avec des artistes relativement jeunes qui font souvent appel aux « classiques ». Des styles (Delta, Swing, …), de l'acoustique, de l'électrique, des formats différents (salle, cabaret, bar, apéro-chapiteau, concert pour les scolaires, projection documentaire, master class...), des concerts payants et d'autres gratuits. C'est une circulation des publics, une ambiance, l'implication de nombreux partenaires (EHPAD, CTRL, Lorient Agglomération...), de mécènes, de bénévoles. C'est l'esprit de curiosité et d'ouverture culturelle, une programmation de qualité portée par l'Association Blues rive Gauche, mise en œuvre par les communes de Locmiquelic, Riantec, Port-Louis. Tout participe de son succès grandissant ! Chacun doit pouvoir s'y retrouver ! Toute la programmation sur :

https://sites.google.com/view/bluesenrade

Etat civil

Nous souhaitons la bienvenue aux 6 bébés nés cet hiver. Nous présentons également tous nos vœux de bonheur au couple qui s'est Pacsé. Nous disons au revoir aux 15 Locmiquélicains décédés depuis le mois de janvier. Toute notre sympathie accompagne leurs proches .

La parole aux élus minoritaires*

Nous manquons actuellement d'une salle polyvalente, pour le sport, les activités culturelles, les festivités familiales et autres. La salle du conseil municipal vient d'être d'ailleurs utilisée récemment pour la diffusion d'un film. La construction du restaurant scolaire se poursuit et bientôt le bâtiment de l'actuelle cantine sera disponible. La municipalité a prévu de démolir ce bâtiment qui comprend une grande salle, une cuisine équipée et 2 logements habitables. Nous proposons donc de mettre à la disposition des associations ce bâtiment. Immédiatement opérationnel et fonctionnel, sans aucun frais à prévoir, il peut être disponible de suite, contrairement à la salle multi activités que la municipalité envisage de faire construire sur le complexe sportif E. Le Visage, d'autant plus que le coût financier prévu serait supérieur aux prévisions.

**NDLR : Ce texte n'engage que les élus minoritaires*

Agenda

Retrouvez tout l'agenda municipal et culturel sur

www.ville-locmiquelic.fr

En version papier, la programmation culturelle à la mairie et à l'Artimon

Cadre de vie et environnement

◊ Parc de Pen Mané

Avec ses 13 700 m2, le parc de Pen mané constitue un espace vert, idéalement situé entre le marais et la montagne du Fort. Ce poumon vert entre le littoral, les chantiers navals et les zones d'habitations, est un lieu de promenade, de détente, une aire de jeux. C'est aussi un départ de balade, une zone d'éco-pâturage. Les aménagements entamés au printemps 2018 (mise en place de mobiliers légers, structures en osier...) ont été fort appréciés. Conformément aux orientations définies en concertation avec la population en mai 2017, la commune poursuit au printemps 2019 les aménagements. Avec l'ambition de mettre en valeur la qualité, la richesse de cet espace vert et ses atouts pour la biodiversité.

En collaboration avec les chantiers Nature et patrimoine, les travaux 2019 concerneront :

- Ouverture de la vue sur le marais rue de la digue avec la suppression des haies, poteaux et grillage actuels qui seront remplacés par des lisses en bois.
- Remplacement des portails des entrées existantes du parc par des chicanes en bois accessibles PMR. Mise en valeur de l'entrée Sud-Est qui deviendra l'entrée principale.
- Création d'une 4ème entrée au Nord-Ouest pour connecter le parc au cheminement de la montagne du Fort.
- Création de cheminements piétons pour rompre la linéarité de l'anneau circulaire.
- Mise en place d'une signalétique du parc.

Chacun est invité le 22 juin dès 11h00 pour une inauguration par madame le Maire. Au programme : spectacle et initiation au fest-deiz, grand pique-nique et une balade contée musicale, pour un beau moment de partage.

Modification des jours de collecte des poubelles

Depuis le lundi 4 mars 2019, la fréquence de collecte de la poubelle **bleue est désormais ramassée tous les 15** jours. En effet, avec le tri des biodéchets de la poubelle verte et l'ensemble des emballages plastiques désormais acceptés dans la poubelle jaune, le volume de la poubelle bleue est réduit de moitié. **Il n'est donc plus nécessaire de la** présenter chaque semaine à la collecte.

La fréquence de ramassage des poubelles jaune et verte reste inchangée : la poubelle verte continuera à être collectée toutes les semaines et la poubelle jaune, tous les 15 jours, en alternance avec la poubelle bleue.

Vous pouvez télécharger votre calendrier de passage personnalisé sur : **https://www.lorient-agglo.bzh/vos-services/dechets/collecte-et-tri-des-dechets/**

◊ Vers l'obtention d'une première fleur

Après le coup de cœur du concours des villes et villages fleuris en 2017, le jury départemental du Morbihan a souligné la qualité d'aménagements paysagés et la gestion écologique des espaces verts de notre commune. C'est ainsi qu'en 2018 nous avons obtenu un quatrième pétale.

Cette distinction nous permet cette année de concourir pour l'obtention de la première fleur pour Locmiquélic.

Bien sûr la gestion de nos espaces verts est toujours réalisée sans produits phytosanitaires, y compris le cimetière, que nous avons engazonné, et pour lequel nous avons des retours très positifs de la part des citoyens.

Cette démarche traduit notre volonté de toujours améliorer le cadre de vie des Locmiquélicains.

Déchèteries : les jours d'ouverture sont réajustés

A partir du 1er avril prochain, Lorient Agglomération harmonise l'ouverture de ses déchèteries pour offrir un service mieux adapté aux usagers. Partant du constat que 90% des déchèteries étaient fermées le mardi et jeudi, Lorient Agglomération a souhaité revoir son offre de service à l'échelle intercommunale.

L'objectif est de rééquilibrer l'ouverture des déchèteries sur la semaine et d'offrir une meilleure lisibilité aux usagers en maintenant une pleine ouverture le samedi, jour le plus fréquenté. Sachez que vous pouvez vous rendre dans toutes les déchetteries de l'agglomération.

A partir du lundi 1er avril, dix des treize déchèteries de Lorient Agglomération fonctionneront sur une amplitude horaire identique 10h-12h30/14h-18h (sans distinction de périodes Eté/Hiver) et des jours d'accès différents :

- **Riantec : Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi**
- Lorient Nord Keryado : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
- Ploemeur et Hennebont : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
- Lorient Sud et Guidel : Mardi, mercredi, vendredi, samedi
- Quéven, Languidic, Cléguer : Mardi, jeudi, samedi
- Caudan : Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi (le site de Caudan reste fermé jusqu'en juillet 2019 en raison de travaux de modernisation).

Le saviez-vous ?

Lorient Agglomération accorde aux habitants une aide financière plafonnée à 90 euros pour la location d'un broyeur de végétaux. Plus d'information au **0 800 100 601**

Directrice de la publication : Nathalie LE MAGUERESSE